

1'essentiel^{SP} N° 6



de la Séance plénière du Conseil général du Finistère

Deuxième séance 2008



Le Conseil général inscrit 130 M d'€ pour la desserte ferroviaire du Finistère :

Dossier 6, page 175

A la pointe de la Bretagne, le département du Finistère est particulièrement sensible aux enjeux d'accessibilité du territoire, condition essentielle de son développement. Deux opérations du plan ferroviaire breton, en cours d'élaboration, permettront d'ouvrir le Finistère au Sud-Ouest de la France et à l'Europe.

1- Quimper et Brest à 3h de Paris : 104,4 M d'€

La Ligne à Grande Vitesse (LGV) permettra de ramener le temps de parcours entre Paris et Quimper ou Brest à 3h08mn, en gagnant 37mn avec la mise en service de rames circulant à 320 km/h et des travaux d'aménagement sur les voies à

l'Ouest de Rennes.

Le coût global du projet est estimé à 3 Milliards d' € et l'augmentation du nombre des voyageurs sur la ligne, 2 millions par an.

2- Brest-Quimper-Nantes : 25,6 M d'€

La liaison Brest-Nantes développera les liens entre le Finistère et le sud

de la Bretagne, en raccourcissant le temps de parcours et en créant des liaisons plus fréquentes entre Brest, Quimper et Nantes :

- Brest-Quimper en 59 mn, avec 12 A/R quotidiens ;
- Mise en service de trains assurant la liaison Brest Nantes sans rupture de charge.



Aide à la pêche: un signal fort à la filière

Dossier 9, page 215

L'entrée en vigueur du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) ayant pris un certain retard, le programme français devrait être opérationnel autour de l'été 2008.

Sans attendre et pour une mise en œuvre rapide du nouveau dispositif, une partie des nouvelles aides du Cg29 sont présentées ici (celles pour laquelle les taux d'intervention de l'Etat sont déjà connus).

La commission européenne a souhaité que ce nouveau fonds européen

pour la pêche s'inscrive fortement dans une logique de développement durable :

- exploitation soutenable des ressources halieutiques ;
- réduction de la pression sur les stocks ;
- améliorations des conditions de vie dans les zones dépendantes des activités de pêche ;
- incitation à la conservation et à la protection de l'environnement et des ressources de la mer ;

Le Cg29 adopte de nouvelles modalités d'intervention pour les dispositifs suivants :

- modernisation de la flotte de pêche ;
- aide à l'installation des jeunes ;
- modernisation de l'aquaculture marine ;
- modernisation du mareyage ;
- accompagnement des actions et des projets collectifs ;
- promotion des produits et développement des marchés.

L'actualité (hausse du coût du gasoil) ne cesse de mettre en évidence les inquiétudes et les interrogations liées à l'avenir de la pêche.

Le Finistère, qui compte 9 ports dotés d'une halle à marée, représente 25% de la pêche fraîche française.

Le Conseil général responsable de 8 d'entre eux et partenaire des professionnels de la filière

présente sa stratégie en faveur d'un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans le Finistère. Cette stratégie s'articule autour de 6 axes :

- Aider la filière à se renforcer en modifiant son mode de gouvernance ;
- Optimiser et rationaliser l'outil portuaire ;
- Favoriser le renouvellement des hommes et de la flotte en tenant

compte des spécificités finistériennes ;

- Faire du Finistère la référence en matière de pêche fraîche ;
- Promouvoir une pêche durable et responsable ;
- Développer la filière et notamment les cultures marines, dans le respect d'une gestion harmonieuse de la bande côtière.

Caractéristiques de la pêche finistérienne :

1- Une baisse régulière du nombre de marins, avec un recentrage sur la pêche côtière et les cultures marines. Un marin sur 6 en France est Finistérien ;

2- Une flotte qui vieillit et des problématiques différentes entre côtiers et hauturiers : 80% des apports sous criées sont le fait des 20% de navires hauturiers (à l'inverse 20% des apports sont le fait des 80% de navires côtiers) ;

3- Un potentiel de pêche fraîche à valoriser : le Finistère contribue à lui seul au tiers de l'approvisionnement national en matière de pêche fraîche ;

4- Un secteur dynamique mais un esprit de filière qui reste à conforter ;

5- Une organisation portuaire en Cornouaille à repenser : Afin de réduire les coûts portuai-

res portés par les professionnels, le Cg29 accélère la réflexion sur la réorganisation des 7 ports de pêche de Cornouaille, gérés actuellement par la CCI Quimper-Cornouaille par le biais de 7 contrats de concessions distincts.

Un contrat unique de délégation de service public est envisagé, afin de mutualiser les équipements et réaliser des économies d'échelles.

6- Une filière éclatée (5 comités locaux des pêches, 3 organisations de producteurs (OP) et de nombreuses associations...).

Pistes de réorganisation possibles :

- Investigation du champ environnemental par les comités locaux des pêches ;
- Promotion des métiers de la pêche auprès des jeunes ;
- Poursuite de la réflexion autour du volet social du métier.

La récente crise de la pêche a fait émerger diverses idées (dont les contrats bleus, initiative finistérienne), porteuses d'une nouvelle façon, pour les pêcheurs, d'appréhender leur métier et d'une nouvelle image de la pêche française vis-à-vis de l'Europe et du public.

• Un tramway pour renforcer la cohésion sociale : 16 M d'€

Le projet de tramway de Brest Métropole Océane constitue un élément déterminant d'une politique multimodale de déplacements à l'échelle du pays de Brest, visant à améliorer la mobilité au quotidien en offrant aux habitants des modes alternatifs efficaces et plus économes que l'usage de la voiture particulière.

Une réflexion spécifique sur le tracé a notamment été menée pour desservir, de manière optimale, les nouveaux secteurs de renouvellement urbain de l'agglomération. L'arrivée du tramway créera une dynamique de renouvellement de certains quartiers (Europe, Pontanezen, St Martin, Recouvrance, Kerourien...) et desservira les nouveaux quartiers, support du développement de l'habitat.

La ligne Est-Ouest de tramway, pré-

vue à l'horizon 2012, s'étendra sur 14,5 km. Elle comptera 26 stations et de nombreuses connexions avec le réseau d'autobus.

Le tramway permettra de desservir 105 000 personnes (30% du potentiel de la communauté urbaine). Le réseau sera complété par des lignes de bus redéployées et réorganisées au profit des quartiers et communes périphériques insuffisamment desservis aujourd'hui.

Le pôle d'échange multimodal avec les gares routières et ferroviaire sera desservi en 2012. Fréquentation attendue à l'ouverture de la ligne : 45 000 voyageurs/jours.

• Plateau des Capucins : 4,8 M d'€ pour un réaménagement exemplaire

L'espace Penfeld et le plateau des Capucins ont été libérés par le Ministère de la Défense, suite à des

restructurations importantes des activités de défense sur l'agglomération.

Une large réflexion s'est engagée sur l'avenir et le réaménagement de ces importantes superficies en centre ville, entre les différents intervenants (Etat, Conseil régional de Bretagne, Conseil général du Finistère et Brest Métropole Océane) dans le cadre d'une convention d'application du contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

Ce projet, en lien avec la construction du tramway a pour ambition :

- la création d'un nouveau quartier de ville respectant la mixité sociale, et revitalisant les quartiers environnants (Recouvrance et Quéliverzan) ;
- de renforcer la fonction métropolitaine de l'agglomération brestoise par la valorisation de ses domaines d'excellence en matière d'économie, de formation, de recherche et de culture.

Les territoires îliens, ultrapériphériques, d'une richesse et d'une fragilité particulières sont menacés. Ils font l'objet, pour leur protection, d'un accompagnement particulier de la part du Conseil général, par le biais de projets de territoire adaptés.

La convention cadre du contrat de projet Etat Région 2007-2013 met en œuvre une politique coordonnée de

développement durable des îles du Ponant, fondée sur la consolidation de la population îlienne et partagée entre les 4 Conseils généraux et les Pays concernés.

12 îles en Bretagne, dont les 4 en Finistère (Batz, Molène, Ouessant et Sein) sont regroupées au sein de l'association des îles du Ponant.

Le programme d'actions accompagnant la convention comporte 4 volets essentiels :

- La construction d'une vision partagée et durable de l'avenir de l'île ;
- Le logement des îliens et la maîtrise de l'usage de l'espace ;
- L'assurance de services à la population accrue ;
- La promotion d'un développement économique durable.



Agriculture : Le Cg 29 s'adapte, pour des aides euro compatibles

Dossier 2, page 13

Ces aides seront financées en partie par le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH) adopté par la commission européenne. Ce plan devient la référence en matière d'appui à l'agriculture française. L'Etat et les collectivités territoriales doivent désormais adapter leurs aides aux agriculteurs en cohérence avec le PDRH.

7 priorités distinctes seront déclinées d'ici fin 2008 en actions concrètes afin de :

- permettre un renouvellement des actifs agricoles et assurer le maintien d'un maximum d'exploitations ;
- inciter à une modification des pratiques agricoles pour une meilleure prise en compte du territoire et de l'environnement ;
- aider la recherche appliquée pour développer l'innovation ;
- inciter le développement de filières

agricoles respectueuses de l'environnement et la qualité des milieux ;

- participer au maintien de la production agricole, dans des conditions économiques viables pour les agriculteurs ;
- soutenir les organismes d'appui aux agriculteurs prenant en compte les objectifs de l'Agenda 21 du Conseil général ;
- apporter un appui aux agriculteurs confrontés à des difficultés sanitaires, techniques ou financières.



Nautisme : démocratisation, innovation, excellence

Dossier 3, page 57

Le Conseil général du Finistère s'est engagé dès 1986 (aux côtés des associations finistériennes) dans un plan de développement du nautisme, à travers l'adoption d'un Livre Bleu, dont la dernière édition (2008-2014) présente un certain nombre d'orientations stratégiques pour l'ensemble des acteurs de la filière (collectivités

locales, associations, entreprises). Il se décline à travers un plan d'actions départementales, en partenariat avec Nautisme en Finistère, autour de :

- La poursuite de la démocratisation de l'accès au nautisme, de la formation, de la qualité et de la sécurité des pratiques, et de la professionnalisation

des centres nautiques ;

- L'innovation, pour un développement durable de la filière ;
- La maîtrise des impacts du nautisme sur le territoire ;
- L'intégration des valeurs d'excellence dans l'ensemble de la filière.



Tourisme 2008-2012 : pérennité, qualité, efficacité

Dossier 4, page 73

Le schéma départemental de développement touristique 2008-2012 oriente la politique du Conseil général en faveur du tourisme pour les années à venir en intégrant les enjeux de développement durable de l'Agenda 21 voté en juillet 2006. 3 orientations stratégiques du

nouveau schéma (1,3 M d'€), ont été identifiées :

- Pérennité : pour renforcer le rôle joué par le tourisme en matière de développement local et de création d'emplois pérennes ;
- Qualité : pour inscrire le tourisme dans une démarche de progrès

continu, au service d'un développement qualitatif des territoires et de l'offre touristique ;

- Efficacité : pour engager des acteurs institutionnels vers une mutualisation et une rationalisation des moyens et des compétences consacrés au tourisme dans le département.

Le Conseil général a souhaité qu'une phase expérimentale soit menée avant le développement d'agendas 21 dans tous les collèges.

En 2008 une douzaine de collèges seront associés à la démarche.

Plusieurs collèges, ayant déjà mis en

place un certain nombre d'actions, sont prioritaires.

C'est le cas des collèges :

- du Château, à Morlaix, avec le Centre pour les initiatives à l'environnement (CPIE) du pays de Morlaix.

L'expérimentation, commencée il y a

2 ans, entre dans sa phase opérationnelle.

- la Fontaine Blanche à Plougastel-Daoulas avec le CPIE de l'Elorn ; l'expérimentation a démarré en avril 2007.

Déficients auditifs : 39 500 € pour la construction d'un centre pour enfants

Le département du Finistère accuse un retard pour la prise en charge des enfants déficients auditifs. D'où la création, pour répondre à ces besoins, d'un centre d'action médico-

sociale précoce (CAMSP) dédié, qui sera géré par l'association finistérienne des déficients auditifs (AFDA).

Il proposera à terme 35 places, dont 7 places dès 2008.

Les financements de ces établissements sont assurés à 80% par l'Assurance maladie et à 20% par le Conseil général.

Tour de France 2008 en Bretagne

La Bretagne accueille du 2 au 7 juillet le Grand départ du tour de France, avec une 1ère étape à Brest le 5 juillet.

Outre son intervention pour assurer le bon état et la sécurisation du réseau routier emprunté par le peloton,

le Conseil général soutient financièrement la ville de Brest à hauteur de 100 000 €.

Hôpital de Carhaix : 10 000 € au comité de défense

Les 10 000 € financeront une étude sur la diversification des activités de l'hôpital, nécessaire pour éviter la fermeture annoncée.

Compte tenu de l'importance, sur les plans économique et sanitaire, de cet

établissement, et de son impact sur le dynamisme du Centre Ouest Bretagne, la diversification des activités de l'hôpital et son développement représentent un enjeu majeur pour l'aménagement territorial du Finistère.

A l'occasion de la séance plénière le groupe de la majorité a déposé un vœu.